

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNEE 2022**

**Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC**

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 prévoit en son article 5, la création du Rapport Social Unique.

Ce document a vocation à rassembler en un seul document :

- le bilan social ;
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes ;
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition ;
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'article L.351-1 du Code Général de la fonction publique dispose que le Rapport Social Unique, sera présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Il est à noter que conformément à l'article 12 du décret relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, en l'attente de la mise en place de la base de données sociales, le RSU portant sur les années 2020,2021 et 2022 est élaboré à partir des données disponibles.

L'avis du Comité Technique a été sollicité.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de prendre acte de la Synthèse du Rapport Social Unique pour l'année 2022**

**Acte certifié exécutoire** compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2023
- son envoi à l'affichage le : 22 décembre 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 décembre 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 30/12/2023  
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Président,  
Bernard DELALIN**



## COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué, en première instance le vingt et un novembre deux mille vingt-trois sans atteinte du quorum, et légalement reconvoqué, en seconde instance, le huit décembre deux mille vingt-trois, sans condition de quorum, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mme Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Joëlle LANNOY, MM Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

Mme Claudia ROBERT, MM. Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE, Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

**Secrétaire de séance :** Monsieur Daniel DIWUY